

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Transfert d'argent par mandat cash** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Transfert d'argent par mandat cash** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F10006/abonnement)
[targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F10006/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F10006/abonnement))

Transfert d'argent par mandat cash

Vérfié le 23 octobre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le mandat cash vous permet de transférer de l'argent liquide à la personne de votre choix. Il ne doit pas servir à régler une transaction commerciale. Le transfert peut se faire vers l'étranger.

De quoi s'agit-il ?

Le mandat cash vous permet de transférer de l'argent liquide, en France et à l'étranger, à la personne de votre choix.

Cette opération ne doit pas être liée à un **échange commercial**.

Le mandat cash peut être utilisé pour envoyer de l'argent à sa famille à l'étranger.

Contrairement au virement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2384>), le montant d'un mandat cash est récupérable en liquide, sans passer par un compte bancaire.

Le mandat cash est généralement utilisé par les personnes qui se trouvent dans une des situations suivantes :

- Absence de compte bancaire
- Impossibilité de produire un justificatif de domicile
- Absence d'autre moyen de paiement (virement, carte bancaire ou chèque).

À noter

Un mineur ne peut pas envoyer de mandat cash.

Envoi d'un mandat

Le mandat peut être envoyé depuis une agence ou par internet.

Depuis une agence

Vous pouvez vous rendre dans un bureau de change proposant le service.

Il existe également des agences spécialisées dans ce type de transaction notamment pour les mandats vers l'étranger.

Vous devez remplir un formulaire précisant votre identité, vos coordonnées et celles du bénéficiaire.

Pour sécuriser la transaction, certains formulaires prévoient une question secrète. La bénéficiaire doit donner la réponse pour débloquer l'argent.

Vous devez remettre ce formulaire au guichet, après y avoir inscrit le montant à transférer.

Vous devez régler le montant de votre transfert, les frais de dossier et, éventuellement, les frais de change. Vous devez conserver une copie du formulaire.

Vous devez communiquer ensuite au bénéficiaire les informations suivantes :

- Montant
- Coordonnées du mandat
- Si besoin, réponse à la question secrète.

L'opérateur peut fixer un montant maximum en fonction du pays d'envoi ou de réception.

En ligne

Vous pouvez effectuer le mandat cash à partir de l'espace sécurisé du site d'un prestataire proposant le service.

L'opérateur peut fixer un montant maximum en fonction du pays d'envoi ou de réception.

Réception d'un mandat cash

Vous devez vous rendre dans un bureau de change appartenant au réseau utilisé par l'expéditeur du mandat.

Vous devez présenter une pièce d'identité. Vous devez également donner les références du mandat communiquées par l'expéditeur.

La réponse à une question secrète peut aussi vous être demandée. Cette information doit vous avoir été fournie par l'expéditeur.

Vous recevez ensuite en espèces le montant du mandat. Si le mandat a été envoyé depuis un autre pays, la somme est convertie en monnaie locale.

Attention

Si le montant est élevé, le guichet peut demander à être prévenu 1 ou 2 jours avant de remettre les espèces.

Coût

Le coût varie suivant les prestataires et les options choisies.

Il est souvent payé par l'expéditeur, y compris en cas d'opérations de change.

Voir aussi

- Douane : argent transféré de la France vers l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F794>)
Service-Public.fr
- Douane : argent ou valeur transféré en France depuis l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F801>)
Service-Public.fr